



Traité Horayot

Michna 5 - Chapitre 3

כהן גדוֹל פורֵם מלְמַטָּן,
ובפְּקָדִים, מלְמַעְלָן.
כהן גדוֹל מַקְרִיב אָוָן וְלֹא אָוָכל,
ובפְּקָדִים לֹא מַקְרִיב וְלֹא אָוָכל.

[Lors d'un deuil] un Cohen Gadol doit effectuer la déchirure par le bas [de son habit], tandis qu'un Cohen ordinaire [doit le faire] par le haut.

Le Cohen Gadol peut sacrifier [des offrandes même] lorsqu'il est Onène, mais il ne peut pas les consommer, tandis qu'un Cohen ordinaire ne peut ni les sacrifier ni les consommer.

Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

